

Cote du document: EB 2020/129/R.5  
Point de l'ordre du jour: 4 iii)  
Date: 23 mars 2020  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Investir dans les populations rurales

## **Mise à jour de l'approche adoptée par le FIDA pour mettre en œuvre la stratégie des Nations Unies en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles**

### **Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration**

#### Responsables:

#### Questions techniques:

##### **Sylvie Martin**

Directrice  
Bureau de la déontologie  
téléphone: +39 06 5459 2574  
courriel: s.martin@ifad.org

##### **Sangwoo Kim**

Responsable des enquêtes  
Bureau de l'audit et de la surveillance  
téléphone: +39 06 5459 2427  
courriel: sangwoo.kim@ifad.org

##### **Rocio Gomez-Sanchez**

Juriste principale  
Bureau du Conseil juridique  
téléphone: +39 06 5459 2856  
courriel: r.gomez-sanchez@ifad.org

##### **Saadia Imad**

Conseillère spéciale  
Division des ressources humaines  
téléphone: +39 06 5459 2628  
courriel: s.imad@ifad.org

##### **James Heer**

Chef – communication stratégique  
Division de la communication  
téléphone: +39 06 5459 2550  
courriel: j.heer@ifad.org

##### **Sheila Mwanundu**

Spécialiste technique principale  
Division des politiques et des résultats opérationnels  
téléphone: +39 06 5459 2031  
courriel: s.mwanundu@ifad.org

#### Transmission des documents:

##### **Deirdre Mc Grenra**

Cheffe  
Gouvernance institutionnelle  
et relations avec les États  
membres  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-neuvième session  
Rome, 20-21 avril 2020

Pour: **Examen**

# Mise à jour de l'approche adoptée par le FIDA pour mettre en œuvre la stratégie des Nations Unies en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles

## I. Introduction

1. Suite à l'adoption de la stratégie du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies visant à renforcer les mesures de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans l'ensemble des opérations et activités financées par le système des Nations Unies, l'équipe spéciale du FIDA chargée de la lutte contre le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles, dirigée par la Directrice du Bureau de la déontologie et composée de représentants du Bureau du Conseil juridique, de la Division des ressources humaines, du Bureau de l'audit et de la surveillance, de la Division de la communication, du Département de la gestion des programmes et du Département des services institutionnels, a soumis au Conseil d'administration, à ses cent vingt-troisième, cent vingt-quatrième, cent vingt-cinquième, cent vingt-sixième, cent vingt-septième et cent vingt-huitième sessions<sup>1</sup>, un rapport sur l'application du plan d'action du FIDA et les mesures concrètes prises par le Fonds pour être en adéquation avec la stratégie du Secrétaire général, décrite dans le rapport intitulé "*Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles: une nouvelle stratégie*" (A/71/818)<sup>2</sup>.
2. À sa session de décembre, le Conseil d'administration s'est félicité que le Fonds continuait de faire preuve d'initiative et d'un souci de transparence dans ce domaine, et de lui transmettre des informations actualisées au sujet du plan d'action visant à prévenir et à réprimer le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles pour la période 2018-2019 (voir l'annexe I). Le présent document met en lumière l'action menée par le FIDA depuis la publication, en avril 2018, de sa Politique de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles, notamment pour ce qui est de renforcer les règles et procédures pertinentes et d'organiser des sessions de sensibilisation et de formation dans toutes les régions où le Fonds intervient.
3. Dans le cadre de son prochain plan d'action pour la période 2020-2021 (annexe II), le FIDA propose: de poursuivre ses activités de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles; de renforcer la gestion des risques et la collaboration avec les autres organismes des Nations Unies et institutions financières internationales en matière de protection; d'appliquer des procédures centrées sur les victimes; de prendre des mesures novatrices pour promouvoir sa politique de tolérance zéro s'agissant du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.
4. Le FIDA participe résolument à l'action menée collectivement, à l'échelle du système, pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Le 30 janvier 2020, son Président a envoyé au Secrétaire général de l'ONU la lettre de fin d'année de la direction du FIDA sur la prévention, dans le Fonds, de l'exploitation et des atteintes sexuelles et le signalement des allégations connexes en 2019. Dans cette lettre, il a décrit les mesures prises par le FIDA au cours de l'année qui venait de s'écouler, dont la campagne de sensibilisation à la lutte contre le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles, intitulée "Parlez, signalez, réagissez", les séances de formation organisées à l'intention du personnel du Fonds et des partenaires gouvernementaux, ainsi que la révision des Conditions

<sup>1</sup> Voir les documents EB 2018/123/R.39, EB 2018/124/R.41, EB 2018/125/R.14, EB 2019/126/R.39, EB 2019/127/R.42 et EB 2019/128/R.21.

<sup>2</sup> Voir le document GC 41/L.3/Rev.1, par. 95 e), troisième alinéa, et annexe I, mesure contrôlable 48.

générales applicables au financement du développement agricole et des Directives relatives à la passation de marchés dans le cadre des projets, selon lesquelles les bénéficiaires de fonds du FIDA sont désormais tenus de se conformer à la Politique de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Une copie de cette lettre est disponible sur la plateforme réservée aux États membres.

5. Conformément à la pratique établie, le plan d'action du FIDA visant à prévenir et à réprimer le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles pour la période 2020-2021 sera également communiqué au Bureau de la Coordonnatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles.

## **II. Mise à jour de l'approche adoptée par le FIDA pour prévenir et réprimer le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles**

### **A. Prévention et répression**

6. Fermement résolu à créer un environnement de travail sûr où le harcèlement, la discrimination et les actes répréhensibles n'ont pas leur place, le FIDA continue d'accorder la priorité aux mesures de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.
7. En juin 2019, sous la houlette du Bureau de la déontologie et en collaboration avec l'Unité des services médicaux, sa Division environnement, climat, genre et inclusion sociale, sa Division des ressources humaines, son association du personnel, la Section des enquêtes de son Bureau de l'audit et de la surveillance, son Unité de la sécurité et sa Division de la communication, le FIDA a lancé au siège, dans les bureaux de pays et dans les pôles régionaux sa première campagne de sensibilisation à la lutte contre le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles, intitulée "Parlez, signalez, réagissez". Véritable réussite auprès du personnel et des autres ressources humaines (consultants et stagiaires) du Fonds, la campagne comprenait notamment un clip vidéo dans lequel des collègues du monde entier soulignaient à quel point il importait que chacun s'investisse dans cette cause. Le clip vidéo, présenté lors de la session de décembre 2019 du Conseil d'administration, est disponible sur le site web du Fonds ainsi que dans d'autres médias.
8. Le Bureau de la déontologie a poursuivi ses activités de sensibilisation et de formation au sujet du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Au dernier trimestre de 2019, il a organisé des séances d'information dans les régions Amérique latine et Caraïbes (Brésil, Panama et Pérou), Asie et Pacifique (Chine et Inde) et Afrique orientale et australe (Afrique du Sud), ainsi qu'au siège du FIDA, à l'intention d'environ 200 membres du personnel et partenaires. Au 31 décembre 2019, 95% des membres du personnel du FIDA avaient achevé la formation en ligne obligatoire sur la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.
9. En 2019, la direction du FIDA a publié des *Directives visant à prévenir le harcèlement, y compris sexuel, et la discrimination dans le cadre des manifestations du FIDA*, qui sont conformes au code de conduite type du système des Nations Unies. Ces directives visent, d'une part, à prévenir le harcèlement pendant les manifestations organisées par le FIDA en diffusant, avant chaque événement, les normes de conduite à respecter et, d'autre part, à apporter un soutien aux victimes en veillant à ce que celles-ci sachent que le harcèlement n'est pas toléré dans le cadre des manifestations du FIDA, et connaissent les mesures à prendre si elles sont victimes ou témoins d'un acte de harcèlement. Elles ont été publiées sur le site web du Fonds et sont systématiquement jointes aux invitations pour les manifestations tenues dans ses locaux.

10. Par ailleurs, le FIDA a participé en juin 2019 à l'enquête sur l'exploitation et les atteintes sexuelles menée à l'échelle du système par le Bureau de la Coordonnatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans les lieux d'affectation considérés comme exposés à de hauts risques dans ce domaine. Les résultats ont montré qu'il était nécessaire de renforcer la sensibilisation à ce sujet dans plusieurs de ces lieux.
11. À cette fin, le Bureau de la déontologie continuera de promouvoir la politique de tolérance zéro du Fonds à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, notamment dans le cadre du programme de coordonnateurs des questions relatives à la lutte contre ce phénomène. La liste des 20 coordonnateurs désignés par le Bureau a été communiquée à tous les membres du personnel du FIDA et aux autres ressources humaines. Répartis dans toutes les régions où le FIDA est présent, ces coordonnateurs ont été formés pour aider le Bureau de la déontologie à améliorer et promouvoir les stratégies de prévention locales, faciliter l'accès aux dispositifs de signalement et de soutien sur le terrain, et prendre contact avec les autres organismes des Nations Unies présents sur place au sujet des initiatives de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Le Bureau de la déontologie participe également à l'initiative "Unité d'action des Nations Unies" en fournissant des orientations aux coordonnateurs de façon à les aider à collaborer efficacement avec les partenaires et les entités des Nations Unies sur le terrain pour promouvoir l'action menée par le Fonds en matière de prévention et de répression de l'exploitation et des atteintes sexuelles.
12. Afin de consolider encore ce programme, le Bureau de la déontologie lancera, au premier trimestre de 2020, un outil d'échange et de diffusion nommé *Ethics Community Tool*, mis au point en collaboration avec la Division des technologies de l'information et des communications et géré par lui. Les coordonnateurs de toutes les régions pourront se connecter sur cette plateforme confidentielle et mettre en commun données d'expérience et savoirs. Tous les coordonnateurs des questions relatives à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles seront formés à l'utilisation de cet outil.

## **B. Suivi de l'action menée contre le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles**

13. Avec l'appui de la direction du FIDA et des superviseurs, le Bureau de la déontologie continue de vérifier que le personnel et les autres ressources humaines suivent bien les formations connexes obligatoires (Code de conduite, programme de lutte contre le harcèlement et formation en ligne sur l'exploitation et les atteintes sexuelles). Il en sera tenu compte dans le cadre des évaluations de la performance portant sur 2019. Le Bureau met actuellement en place un programme obligatoire d'actualisation des connaissances consistant à faire repasser une certification trois ans après la certification initiale. Tous les membres du personnel et les autres ressources humaines du FIDA seront tenus d'y prendre part.
14. À la demande du Conseil d'administration, en décembre 2019, le FIDA a mené une enquête portant sur l'évolution de la situation, pour ce qui est du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles, ainsi que sur la culture du lieu de travail à cet égard. Pour la première fois, l'enquête visait l'ensemble des ressources humaines du FIDA, y compris les non-fonctionnaires. En tout, 1 020 personnes y ont répondu (sur 2 309, soit un taux de réponse de 44%), réparties comme suit: 57% de fonctionnaires et 39% de non-fonctionnaires.
15. Globalement, en dépit d'une légère baisse de 2%, les résultats ont montré que le sentiment d'adhésion des participants reste fort (fierté de travailler pour le FIDA, sentiment d'accomplissement personnel, volonté de recommander le Fonds, etc.), et s'inscrivent dans la droite ligne des résultats de l'enquête de 2018. L'enquête a

mis en avant une tendance positive, parmi les membres du personnel, concernant la connaissance des valeurs fondamentales du FIDA (98%) et des moyens de signaler les comportements contraires à la déontologie (93%). En tout, 82% des personnes ayant répondu estiment que le signalement des situations de discrimination ou de harcèlement doit s'inscrire dans une démarche préventive, ce qui indique une situation stable.

16. Pour ce qui est du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles, 94% des membres du personnel ont déclaré qu'ils n'avaient pas été témoins d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles à l'encontre de bénéficiaires de projets financés par le Fonds (soit une augmentation de 8% par rapport à 2018). Sur les 6% restants, 5% se sont dits neutres et 1% ont répondu par l'affirmative. On constate une tendance similaire ces deux dernières années pour ce qui est du harcèlement sexuel sur le lieu de travail: 89% des membres du personnel ayant répondu à l'enquête ont affirmé ne pas avoir été témoins de tels actes, contre 86% en 2018. Ainsi, entre 5% et 6% des personnes ayant répondu ont affirmé avoir été témoins d'un acte de harcèlement sexuel ou avoir été l'objet ou le témoin de commentaires à caractère sexuel. Les personnes autres que les membres du personnel ont répondu de façon similaire.
17. L'enquête a révélé plusieurs domaines de la culture du Fonds dans lesquels il fallait prendre des mesures, notamment des comportements irrespectueux au travail (cris ou autres formes d'agressivité) ainsi que les traitements discriminatoires et les menaces visant à bloquer les possibilités de promotion, mis en avant par 23% à 26% des personnes à l'échelle du Fonds. À cet égard, la direction élabore actuellement un plan d'action comportant des mesures concrètes et assorties de délais à mettre en œuvre en 2020. Ce plan comprendra notamment des activités de formation et de sensibilisation ainsi que des initiatives adaptées tendant à promouvoir de bonnes conditions de travail au FIDA, tous lieux d'affectation confondus. Le Conseil d'administration sera tenu au courant de l'avancée de ces mesures.
18. Le FIDA est déterminé à continuer d'informer le Conseil d'administration, à chacune de ses sessions, de toute allégation crédible d'acte de harcèlement sexuel ou d'exploitation ou d'atteinte sexuelle, en tenant dûment compte de l'obligation de respecter la confidentialité et l'intégrité de la procédure d'enquête. Comme suite à la demande du Conseil d'administration, la direction a par ailleurs décidé de signaler rapidement à ce dernier toute allégation crédible reçue entre deux sessions. À cette fin, elle envisage d'utiliser la plateforme réservée aux États membres pour communiquer les allégations crédibles reçues, sous réserve toutefois que cet outil offre des garanties suffisantes en matière de protection des données. Dans ce cadre, les informations seraient diffusées conformément à la pratique actuelle, c'est-à-dire qu'elles seraient rendues anonymes de façon à ne pas porter préjudice à l'intégrité de l'examen et des enquêtes en cours. La direction compte appliquer pleinement ce système de signalement rapide en 2020.
19. En outre, le FIDA utilise l'outil de surveillance de l'exploitation et des atteintes sexuelles mis en place par l'ONU pour signaler les allégations crédibles et, ainsi, faciliter l'harmonisation des données et le suivi des enquêtes dans le système des Nations Unies. Le FIDA a également commencé à renseigner la base de données sécurisée en ligne ClearCheck, utilisée par l'ensemble des organes des Nations Unies pour partager des informations sur les personnes dont le contrat a pris fin pour cause d'inconduite sexuelle, l'objectif étant d'empêcher que ces personnes ne puissent se faire réembaucher par une autre entité du système des Nations Unies.
20. Le FIDA entend rester attentif à la lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles en instaurant un mécanisme de communication en interne et avec l'extérieur, avec son personnel et ses partenaires, afin que chacun connaisse et comprenne son rôle et ses obligations

s'agissant de prévenir le harcèlement sexuel ainsi que l'exploitation et les atteintes sexuelles au FIDA.

### **C. Prise en compte du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans toutes les opérations du FIDA**

21. Le FIDA est conscient que, pour prévenir efficacement le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles dans ses opérations, il est essentiel que ses partenaires (c'est-à-dire les États membres, les partenaires d'exécution et les prestataires) soient déterminés à appliquer sa politique de tolérance zéro en la matière.
22. En décembre 2018, le Conseil d'administration a approuvé les modifications apportées aux Conditions générales applicables au financement du développement agricole, qui couvrent les accords de financement du FIDA. En conséquence, les bénéficiaires de fonds du FIDA doivent désormais informer ce dernier de toute transgression aux dispositions de la Politique de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles en lien avec les activités et opérations financées par le Fonds. Tout manquement peut entraîner la suspension ou l'annulation du financement, à moins que des mesures correctives appropriées ne soient prises en temps utile, à la satisfaction du Fonds. Les politiques pertinentes du FIDA seront modifiées compte tenu de ces changements.
23. En décembre 2019, le Conseil d'administration a approuvé des modifications visant à intégrer les principes de la Politique de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les Directives relatives à la passation de marchés dans le cadre des projets. En conséquence, les prestataires, fournisseurs et autres parties recevant des fonds du FIDA doivent fournir des certificats attestant leur respect des règles relatives à la lutte contre le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les dossiers d'appel d'offres et documents contractuels.
24. Des séances de formation à ce sujet ont été organisées à l'intention des membres du personnel et des partenaires d'exécution. Le respect des exigences définies par le FIDA sera vérifié dans le cadre de la supervision des projets.
25. Le plan d'action pour la période 2020-2021 prévoit une plus grande adéquation des directives relatives à l'exécution des projets avec la Politique de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Par ailleurs, la lettre à l'emprunteur/au bénéficiaire, qui accompagne la proposition de financement des projets, sera également amendée.
26. Les Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique ont été révisées, et on y a inclus les risques liés aux violences sexistes, y compris au harcèlement sexuel, et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, de façon à ce que les mesures d'atténuation voulues puissent être prises.
27. Enfin, en 2019, le Bureau de la déontologie et la Division Afrique de l'Ouest et du Centre ont mené à bien, avec succès, leur projet pilote consistant à inclure des modules de sensibilisation au harcèlement sexuel, et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans le cadre des ateliers de démarrage de projets. Le plan d'action pour la période 2020-2021 prévoit l'organisation d'activités de sensibilisation similaires dans toutes les régions où le FIDA est présent.

### **D. Collaboration et partenariats**

28. Le FIDA continue de participer aux activités de l'Équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat (CCS) pour la coordination chargée de la question de la lutte contre le harcèlement sexuel dans les organismes des Nations Unies, et du groupe du Comité permanent interorganisations chargé du suivi des résultats en matière de responsabilité et d'inclusion. En 2020, en collaboration avec le Bureau du Conseil juridique, la Division des ressources humaines et le Bureau de l'audit et de

la surveillance, le Fonds terminera de réviser ses procédures relatives au harcèlement sexuel, le but étant de les harmoniser, le cas échéant, avec la politique type des Nations Unies sur le harcèlement sexuel.

29. Enfin, soucieux d'adopter les meilleures pratiques en matière de protection contre le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles, le FIDA continue de collaborer avec les autres organismes ayant leur siège à Rome et participe à l'action de différents réseaux d'entités des Nations Unies et d'institutions financières internationales axés sur la déontologie, la gestion des ressources humaines, les questions juridiques et les enquêtes, ainsi qu'au partage des savoirs et à la concertation sur les politiques aux côtés de nombreux partenaires et parties prenantes. En 2020, il prévoit de participer à l'atelier interorganisations qui sera organisé conjointement par le Programme alimentaire mondial (PAM), le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations, à l'intention des coordonnateurs des questions relatives à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. L'objectif est d'améliorer la coordination et de favoriser des synergies en faveur d'une plus grande cohésion dans la prévention et la répression de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

### **III. Conclusion**

30. Depuis la mise en place de la politique en 2018, le FIDA a démontré, par des mesures concrètes, son engagement fort en faveur de la prévention et de la répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles, aussi bien dans ses propres services qu'à l'extérieur, dans tous les aspects de ses opérations et activités.
31. La lutte contre le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles au Fonds et dans le cadre des opérations et activités qu'il finance représente un engagement de longue haleine qui exige d'inlassables efforts pour instaurer partout une culture axée sur la parole, le signalement et la réaction. Le FIDA continuera de promouvoir ses valeurs fondamentales que sont le respect, l'intégrité et le professionnalisme, et d'appliquer une politique de tolérance zéro à l'égard du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles, en suivant les meilleures pratiques et en attachant une grande importance aux résultats.

## Plan d'action du FIDA pour la période 2018-2019, établi pour donner suite à la stratégie du Secrétaire général visant à améliorer les moyens d'action du système des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles

	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2019)
<b>Domaine stratégique I: Prévention du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles</b>			
Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles	Rédiger et publier la politique	Achévé	
	Faire traduire la politique dans les quatre langues officielles du Fonds et la publier sur l'Intranet et le site web du FIDA.	Achévé	
Formation en ligne sur l'exploitation et les atteintes sexuelles	Élaborer un cours en ligne obligatoire propre au FIDA en anglais, en arabe, en espagnol et en français.	Achévé	
	Mettre en service la formation en ligne sur l'exploitation et les atteintes sexuelles.	Achévé	Poursuivre le contrôle du respect des dispositions en vigueur
Séances de formation et de sensibilisation en présentiel au harcèlement sexuel, et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles	<p>Formation dispensée en présentiel par le Bureau de la déontologie à l'Académie des opérations et dans le cadre de manifestations et d'ateliers organisés à l'échelle régionale</p> <p>10/04/2018 – Forum régional organisé par la Division Afrique de l'Ouest et du Centre en Mauritanie</p> <p>24 et 25/04/2018 – Académie des opérations (siège)</p> <p>04/07/2018 – Académie des opérations (siège)</p> <p>22/10/2018 – Atelier organisé par la Division des services de gestion financière en Indonésie</p> <p>24/10/2018 – Académie des opérations dans la région Asie et Pacifique (Indonésie)</p> <p>14/11/2018 – Manifestation organisée par la Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe (Maroc)</p> <p>23/01/2019 – Manifestation de l'Académie des opérations concernant la région Afrique orientale et australe à Nairobi</p> <p>18/03/2019 – Manifestation de l'Académie des opérations concernant la région Amérique latine et Caraïbes à Panama</p> <p>24/06/2019 – Manifestation organisée par la Division Afrique de l'Ouest et du Centre au Sénégal</p> <p>28/06/2019 – Campagne de sensibilisation au harcèlement sexuel, et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles au siège et dans les bureaux de pays/pôles</p> <p>18/07/2019 – Séance de sensibilisation à la lutte contre le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles pour quatre bureaux de pays/pôles de la région Amérique latine et Caraïbes (Panama, Pérou, Brésil et Guatemala)</p> <p>09/07/2019 – Séance de formation à la passation de marchés dans le cadre des projets organisée par la Division des politiques et des résultats opérationnels et la Division Afrique de l'Ouest et du Centre à Abidjan (Côte d'Ivoire) (par visioconférence).</p>	Achévé	Académie des opérations dans d'autres régions – achevé



	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2019)
	<p>04/09/2019 – Séance de formation à la prise en compte du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans la passation de marchés à l'intention du personnel de la Division des politiques et des résultats opérationnels (par visioconférence)</p> <p>09/09/2019 – Atelier de formation à la passation de marchés dans le cadre des projets organisé par la Division Afrique de l'Ouest et du Centre à Yaoundé (Cameroun) (par visioconférence)</p> <p>16/09/2019 – Atelier de formation à la passation de marchés dans le cadre des projets organisé par la Division Afrique de l'Ouest et du Centre à Accra (Ghana) (par visioconférence)</p> <p>23/09/2019 – Atelier de formation à la passation de marchés dans le cadre des projets organisé par la Division des services de gestion financière à Nairobi (Kenya) (par visioconférence)</p> <p>07/10/2019 et 24/10/2019 – Formation des coordonnateurs des questions relatives à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles (en présentiel et par visioconférence)</p> <p>19/11/2019 – Formation à la prévention du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles destinée au personnel des bureaux de pays de la région Amérique latine et Caraïbes (Panama) (par visioconférence)</p> <p>22/11/2019 – Formation à la prévention du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles destinée au personnel des bureaux de pays de la région Amérique latine et Caraïbes (Pérou) (par visioconférence)</p> <p>26/11/2019 – Formation à la prévention du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles destinée au personnel des bureaux de pays de la région Amérique latine et Caraïbes (Brésil) (par visioconférence)</p> <p>28/11/2019 – Atelier d'initiation des nouveaux arrivants, au siège du FIDA</p> <p>04/12/2019 – Atelier de formation à la passation de marchés organisé par la Division Asie et Pacifique (Chine) (par visioconférence)</p> <p>11/12/2019 – Atelier de formation à la passation de marchés organisé par la Division Asie et Pacifique (Inde) (par visioconférence)</p> <p>16/12/2019 – Atelier de formation à la passation de marchés organisé par la Division Afrique orientale et australe (Afrique du Sud) (par visioconférence)</p> <p>18/12/2019 – Atelier de formation au cadre de passation de marchés organisé par la Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe (par visioconférence)</p>		
Formation en ligne sur la lutte contre le harcèlement	Réviser la formation obligatoire sur la lutte contre le harcèlement et y inclure des références précises sur le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles.	Achevé	
Vérification des antécédents	<p>Mettre à jour les notices personnelles en y ajoutant des questions sur le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles.</p> <p>Intégrer au cadre des ressources humaines des dispositions permettant de retirer une offre d'emploi ou de rompre un engagement ou une autre forme de contrat en cas de faits attestés de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles.</p>	Achevé	
	Étudier la possibilité de participer au projet de base de données commune des Nations Unies visant à tenir un répertoire des personnes ayant déjà commis des faits avérés de harcèlement sexuel.	Achevé La procédure d'enregistrement auprès de l'ONU est en cours	

	<i>Mesures</i>	<i>État d'exécution</i>	<i>Mesures prévues (2019)</i>
Lettres de nomination et modèles de contrat	Ajouter une référence à la politique de tolérance zéro du FIDA s'agissant du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les lettres de nomination et les modèles de contrat.	Achevé	
Formulaire d'engagement relatif à l'application du Code de conduite à remplir chaque année	Ajouter une référence au harcèlement sexuel, et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans le formulaire annuel d'engagement.	Achevé	
Conditions générales de passation de marchés (biens et services)	Inclure des références au harcèlement sexuel, et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans les contrats commerciaux (au siège), en plus des mentions figurant déjà dans le Code de conduite à l'intention des fournisseurs des Nations Unies.	Achevé	
	Faire obligation aux fournisseurs de procéder à des vérifications d'antécédents et exiger la divulgation de toute condamnation pénale, mesure disciplinaire, sanction ou enquête dont ils auraient fait l'objet en lien avec des faits de harcèlement sexuel, ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles.	Achevé	
Registre des risques institutionnels	Ajouter les risques d'atteinte à la réputation découlant de certains comportements, tels que ceux associés au harcèlement sexuel, et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, au registre des risques institutionnels afin de détecter et de prévenir ces risques, et d'en assurer le suivi.	Achevé	
Enquête auprès du personnel sur le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles	Ajouter des questions relatives au harcèlement sexuel, et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles à l'enquête générale auprès du personnel lancée à la mi-novembre 2018.	Achevé	
<b>Domaine stratégique II: Répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles</b>			
Cadre disciplinaire	Reconnaître le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles comme des fautes graves susceptibles de justifier un renvoi immédiat, une rupture de contrat et la radiation des personnes sous contrat hors personnel.	Achevé	
Mécanismes de signalement et de dépôt de plainte	Préciser dans les procédures pertinentes que les plaintes pour faits de harcèlement sexuel, ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles peuvent être déposées de façon anonyme.	Achevé	
	Supprimer le délai d'un an fixé pour le signalement des faits de harcèlement sexuel, ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles.	Achevé	
	Veiller à ce que les dispositifs de signalement du Bureau de l'audit et de la surveillance et du Bureau de la déontologie soient accessibles sur l'Intranet et le site web du FIDA.	Achevé	
	Publier sur le site web du FIDA la Politique de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles, le Code de conduite et les procédures de protection des dénonciateurs d'abus contre les représailles.	Achevé	
Coordonnateurs des questions relatives à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles	Désigner des coordonnateurs des questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans les bureaux de pays et pôles du FIDA.	Achevé	
	Élaborer et administrer un programme de formation, spécialement conçu pour les coordonnateurs des questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, à la réception des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans les bureaux de pays et les pôles du FIDA.	Achevé	

	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2019)
	16/07/2019 – Inde, Viet Nam 13/08/2019 – Brésil, Panama, Pérou 21/08/2019 – Afrique du Sud, Bangladesh, Chine, Éthiopie 19/09/2019 – Égypte, République démocratique du Congo, Soudan 01/10/2019 – Indonésie 10/10/2019 – Côte d'Ivoire, Kenya, Nigéria, Sénégal		
Enquêtes	Considérer les affaires de harcèlement sexuel, et d'exploitation et d'atteintes sexuelles comme hautement prioritaires dans la conduite d'enquêtes.	Achevé	
	Formation des enquêteurs du Bureau de l'audit et de la surveillance aux méthodes d'enquête spécifiques aux cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles.	Achevé	
<b>Domaine stratégique III: Prise en compte systématique du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations du FIDA et les activités qu'il finance</b>			
Évaluation des risques associés au harcèlement sexuel, et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans les opérations	Intégrer l'évaluation de ces types de risques dans la conception et l'exécution des projets et prévoir des indicateurs connexes pour les missions de supervision.	En cours	
Directives relatives à la passation de marchés dans le cadre des projets	Ajouter une référence au harcèlement sexuel, et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans les Directives relatives à la passation de marchés dans le cadre des projets.	Achevé	
Conditions générales applicables au financement du développement agricole (prêts/dons)	Soumettre des propositions de modifications au Conseil d'administration en décembre 2018 afin de formaliser l'obligation de signalement des faits de harcèlement sexuel, et d'exploitation et d'atteintes sexuelles, ainsi que les mesures associées.	Achevé	
<b>Domaine stratégique IV: Coordination et coopération</b>			
Participation aux activités du réseau Déontologie (organismes des Nations Unies et institutions financières internationales) et coopération avec les autres organismes ayant leur siège à Rome	Prendre part aux réunions périodiques du réseau Déontologie des organisations multilatérales (Nations Unies et institutions financières internationales) et des autres organismes ayant leur siège à Rome.	En continu	
	Étudier la possibilité de siéger au comité mixte États membres/direction du PAM afin d'examiner et d'analyser les meilleures pratiques en matière de lutte contre les différentes formes de harcèlement, notamment sexuel, et d'exploitation et d'atteintes sexuelles.	Achevé	
Équipe spéciale du Comité permanent interorganisations chargée de l'application du principe de responsabilité à l'égard des populations touchées et de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles	Participer aux réunions de l'Équipe spéciale du Comité permanent interorganisations chargée de l'application du principe de responsabilité à l'égard des populations touchées et de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, et des stratégies de protection des populations bénéficiaires locales.	En continu	

	<i>Mesures</i>	<i>État d'exécution</i>	<i>Mesures prévues (2019)</i>
Équipe spéciale du CCS chargée de la question de la lutte contre le harcèlement sexuel	Participer aux réunions de l'Équipe spéciale du CCS chargée de la question de la lutte contre le harcèlement sexuel et étudier la possibilité: de s'associer aux efforts engagés à l'échelle du système des Nations Unies pour harmoniser les meilleures pratiques en matière de vérification effective des antécédents de harcèlement sexuel; d'introduire une définition harmonisée du harcèlement sexuel dans les organismes des Nations Unies; d'élaborer une politique type en matière de harcèlement sexuel dont les organismes pourront s'inspirer pour harmoniser leurs propres cadres institutionnels et juridiques.	En cours	

## Plan d'action pour la période 2020-2021 – Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles

	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2020-2021)
<b>Domaine stratégique I: Prévention du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles</b>			
<i>Nouveau</i> Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles	Mettre à jour la politique compte tenu des modifications récemment apportées aux Conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux Directives relatives à la passation de marchés dans le cadre des projets.		1 <sup>er</sup> trimestre 2020
Formation et sensibilisation à la lutte contre le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles	Vérifier que le personnel suit bien les formations en ligne sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, et déployer le programme obligatoire d'actualisation des connaissances.	En continu	2020
	Renforcer le module de formation en ligne sur le harcèlement sexuel, et déployer le programme obligatoire d'actualisation des connaissances.	En cours	2020
	Achever le projet pilote mené avec la Division Afrique de l'Ouest et du Centre, qui consiste à intégrer une formation à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les ateliers de démarrage de projet; faire le point sur les enseignements tirés et les difficultés rencontrées afin d'apporter les ajustements nécessaires, le cas échéant.	En cours	1 <sup>er</sup> trimestre 2020
	<i>Nouveau</i> Organiser une formation à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, dans toutes les langues, dans le cadre des ateliers de démarrage de projet, dans toutes les divisions (Amérique latine et Caraïbes, Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe, Afrique orientale et australe et Afrique de l'Ouest et du Centre).		2020-2021
	Organiser des cours de formation à la prévention du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles, en présentiel ou par visioconférence, notamment dans le cadre de l'Académie des opérations, d'événements régionaux, d'ateliers et de séminaires d'orientation sur l'institution	En continu	En continu
	Formations en présentiel à la prévention du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles destinées au personnel et aux partenaires d'exécution: <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 février 2020: atelier de démarrage – Togo (par visioconférence)</li> <li>• 3 mars 2020: atelier organisé par la Division des services de gestion financière – Sénégal (par visioconférence)</li> </ul>		
	<i>Nouveau</i> Prévoir une formation obligatoire à la prévention du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le cadre des procédures automatisées d'accueil des consultants.		
Vérifier que les consultants suivent bien les cours de formation en ligne sur le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles.	En continu	En continu	
Révision des procédures relatives au harcèlement sexuel	Réviser les procédures relatives au harcèlement sexuel et les dispositions des contrats de travail de façon à les rendre conformes à la politique type des Nations Unies en matière de harcèlement sexuel.	En cours	2020-2021

	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2020-2021)
<i>Nouveau</i> Panoplie d'instruments à l'intention des responsables et des superviseurs concernant le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles	Mettre au point, à l'intention des responsables et des superviseurs, une panoplie d'instruments visant à répondre aux préoccupations du personnel, notamment pour ce qui est du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.		2 <sup>e</sup> trimestre 2020
Gestion du risque institutionnel	Étoffer la partie du tableau de bord des risques institutionnels consacrée aux risques liés aux comportements répréhensibles et aux fautes professionnelles, dont le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles, et contribuer à l'élaboration de stratégies de réduction de tels actes.	En continu	En continu
<i>Nouveau</i> Enquête sur la culture de la prévention du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles sur le lieu de travail et l'engagement du personnel à cet égard (2019)	Examiner les résultats de l'enquête et élaborer un plan d'action pour remédier à tous les problèmes constatés ou apporter les améliorations voulues en concertation avec la direction.		2020-2021
Communication au sujet du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles	<i>Nouveau</i> Faire un court clip vidéo sur l'action menée par le FIDA pour prévenir et réprimer l'exploitation et les atteintes sexuelles sur le terrain.		2021
	Faire en continu des communications et des points, en interne, sur le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles.	En continu	En continu
<b>Domaine stratégique II: Répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles</b>			
Mécanismes de signalement et de dépôt de plainte	Examiner et renforcer encore les mécanismes de signalement et de dépôt de plainte, conformément aux pratiques optimales.	En cours	2020-2021
<i>Nouveau</i> Signalement rapide aux États membres des allégations crédibles d'actes de harcèlement sexuel, ou d'exploitation ou d'atteintes sexuelles	Trouver un dispositif confidentiel et sûr permettant de signaler, en continu, les allégations crédibles aux États membres du FIDA.		2020
Coordonnateurs des questions relatives à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles	<i>Nouveau</i> Déployer une plateforme informatique confidentielle ( <i>Ethics Community Tools</i> ) gérée par le Bureau de la déontologie, afin de permettre aux coordonnateurs de se mettre en contact les uns avec les autres ainsi qu'avec le Bureau, et d'échanger leurs connaissances et les pratiques optimales.		2 <sup>e</sup> trimestre 2020
	<i>Nouveau</i> Organiser une manifestation mondiale visant à permettre aux coordonnateurs de discuter et d'échanger leurs connaissances et données d'expérience.		2020-2021
	<i>Nouveau</i> Élaborer, à l'intention des coordonnateurs, un plan de mise en œuvre des activités de sensibilisation sur le terrain.		1 <sup>er</sup> trimestre 2020

	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2020-2021)
	Administrer le programme des coordonnateurs des questions relatives à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.	En continu	En continu
<i>Nouveau</i> Dispositif d'appui aux victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles et aux autres personnes touchées	Examiner les dispositifs mis en place pour les victimes et les autres personnes touchées dans divers endroits, y compris par les gouvernements ou les autres parties prenantes ou partenaires.		2021
	Renforcer l'appui apporté par le FIDA aux victimes et aux autres personnes touchées sur le terrain, par exemple en passant des accords de collaboration avec les gouvernements et les autres entités des Nations Unies ou parties prenantes.		2021
<b>Domaine stratégique III: Prise en compte systématique du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations du FIDA et les activités qu'il finance</b>			
Harcèlement sexuel, et exploitation et atteintes sexuelles dans les opérations	Mettre la dernière main aux Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique, de façon à ce qu'une évaluation des risques soit menée dans le cadre des projets et programmes d'options stratégiques pour le pays.	Achevé	2020
	<i>Nouveau</i> Passer en revue les manuels régissant l'exécution des projets et faire en sorte qu'ils soient conformes à la Politique de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.		2 <sup>e</sup> trimestre 2020
	<i>Nouveau</i> Revoir la lettre type à l'emprunteur et y inclure des références à la Politique de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.		3 <sup>e</sup> trimestre 2020
<b>Domaine stratégique IV: Coordination et coopération</b>			
Participation aux activités du réseau Déontologie (organismes des Nations Unies et institutions financières internationales) et coopération avec les autres organismes ayant leur siège à Rome	Prendre part aux réunions périodiques du réseau Déontologie des organisations multilatérales (Nations Unies et institutions financières internationales) et des autres organismes ayant leur siège à Rome.	En continu	En continu
Groupe de travail du Comité permanent interorganisations sur l'application du principe de responsabilité et l'inclusion	Participer aux réunions du Groupe de travail sur l'application du principe de responsabilité et l'inclusion afin d'examiner les meilleures pratiques en matière de sensibilisation à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et les stratégies de protection des populations bénéficiaires locales.	En continu	En continu
Équipe spéciale du CCS chargée de la question de la lutte contre le harcèlement sexuel	Participer aux réunions de l'Équipe spéciale du CCS chargée de la question de la lutte contre le harcèlement sexuel dans les organismes du système des Nations Unies. - Participation à la conférence téléphonique de l'Équipe spéciale, le 24 février 2020	En continu	En continu
<i>Nouveau</i> Liens avec les parties prenantes sur le terrain	Prendre contact avec les parties prenantes sur le terrain (organismes des Nations Unies, institutions financières internationales, gouvernements et autres) en vue d'une coordination et d'une collaboration plus étroites sur les questions relatives au harcèlement sexuel, et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, ainsi que d'un meilleur partage de savoirs (notamment avec les coordonnateurs résidents et les réseaux locaux de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, le cas échéant).		2020-2021

	<i>Mesures</i>	<i>État d'exécution</i>	<i>Mesures prévues (2020-2021)</i>
<i>Nouveau</i> Renforcement de la collaboration en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans le cadre des accords d'hébergement et des accords sur les niveaux de services	Envisager la possibilité de prévoir une collaboration en matière de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les accords et contrats passés par le FIDA, les organismes d'hébergement et les partenaires sur le terrain.		2020-2021